

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 54	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 42	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 4
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 46  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 5 décembre 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-25 :

**Versement de subventions dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 de l'Eurométropole de Metz - Dernière programmation 2022.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
 VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
 VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,  
 VU le Contrat de Ville 2015-2022 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 approuvant l'avenant au Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2022, Protocole d'engagements renforcés et réciproques signé le 15 juin 2020,  
 VU l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville,  
 CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville (Bellecroix, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz Nord / Patrotte, Sablon Sud situés à Metz et le quartier intercommunal Saint-Eloy Boileau Pré-Génie sur Metz et Woippy) de Metz Métropole,

DECIDE de participer au financement des actions de la dernière programmation 2022 du Contrat de Ville 2015-2022 pour une dépense de 23 850 €, non soumise à la TVA :

<i>Porteur de projet</i>	<i>Action</i>	<i>Montant de la subvention</i>
--------------------------	---------------	---------------------------------

<b>INTEMPORELLE</b>	Acteurs du quartier	2 000 €
<b>FABLAB MDESIGN</b>	Repair Café	1 500 €
	Ateliers FabLab Numérique	2 300 €
<b>MJC BOILEAU</b>	Ateliers d'écriture	2 800 €
<b>APSYS EMERGENCE</b>	A vos balles : tournoi multisport inter-quartier	650 €
	A vos fourneaux : ateliers culinaires et concours « Master Chef »	600 €
	Long métrage	1 000 €
<b>CMSEA</b>	Projet éducatif inter-quartiers	2 000 €
	Chantiers participatifs, opération sapins de bois	2 000 €
<b>WOIPPY EVENEMENT</b>	Ateliers graffiti à Woippy	9 000 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue de l'évènement. A défaut, le remboursement de de celles-ci sera exigé.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
 Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
 Pour le Président et par délégation  
 La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Dernière programmation 2022 - Politique de la Ville

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué
CMSEA	Projet éducatif inter-quartiers	<p>Partant des constats établis par la prévention spécialisée et la ville de Woippy, le CMSEA propose de mettre en place un projet éducatif inter-quartiers, à destination de jeunes âgés de 10 à 21 ans issus des QPV de la ville de Woippy.</p> <p>Le projet éducatif s'articulera autour de cinq activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une activité « Futsal » qui se déroulera une fois par semaine hors vacances scolaires, les jeudis de 19h à 21h, dans l'objectif de mobiliser les jeunes intramuros et de les faire adhérer aux actions éducatives de la prévention spécialisée,</li> <li>2) Un atelier photographie regroupant 8 jeunes issus des QPV, dans lequel ils seront amenés à prendre des photos de leur quotidien, en mettant en avant les activités qu'ils pratiquent et les lieux qu'ils fréquentent. Cet atelier aura pour issue une exposition.</li> <li>3) Un programme de sorties hors du quartier : des sorties culturelles locales, des sorties sportives dans les Vosges afin de découvrir les activités de montagne, et des sorties culturelles aux marchés de Noël de Strasbourg et Metz afin de travailler sur les axes de la citoyenneté, l'histoire et la découverte du patrimoine local.</li> <li>4) Des ateliers éducatifs autour de l'alimentation, permettant d'engager une réflexion sur la junkfood. A terme, les ateliers pourront accueillir des animations d'une diététicienne.</li> <li>5) Activités éducatives multisports, découverte de compétition et gala sportif, en permettant aux jeunes de participer à différentes activités : cycles sportifs autour de la boxe, découverte de matchs de football ou de handball des équipes de Metz....</li> </ol>	30	7 500,00 €	2 000,00 €
	Chantiers participatifs, opération "sapins de bois"	<p>Partant du constat que les jeunes en situation de fragilité, d'exclusion ou de décrochage scolaire n'arrivent pas à s'investir ou à faire preuve de rigueur dans les dispositifs d'insertion ou de formation, le CMSEA propose de mettre en place des chantiers participatifs. Dans un premier temps, ce sont les jeunes inactifs qui seront sollicités, ils accéderont aux ateliers municipaux de Woippy afin de désosser des palettes et d'en extraire la matière première destinée à la construction des sapins. Ils travailleront ensuite le bois afin de préparer les éléments qui serviront à l'assemblage des sapins. Enfin, durant les vacances scolaires, ce sont des élèves en situation de décrochage scolaire qui seront mobilisés pour assembler et décorer les sapins.</p>	à définir en fonction des volontaires	9 500,00 €	2 000,00 €
INTEMPORELLE	Acteurs du quartier	<p>L'objectif de ce projet est de donner de la visibilité aux acteurs du quartier. Plusieurs actions sont envisagées dans ce but : la création d'un spot vidéo présentant les différents acteurs du quartier, avec des interviews, la création d'un site web valorisant chaque quartier où il serait possible d'y trouver une page de présentation de chaque acteur, avec une interview et les coordonnées des personnes concernées. Plusieurs associations de Bellecroix et des Hauts de Vallières sont parties prenantes du projet: MOTRIS, KAIROS, Concorde, ANAAMO, Nouvelle Vie du Monde, CPN Coquelecots, APSIS EMERGENCE, le CMSEA, COMB, l'AIEM, Parenthèse, Claire de Lune, les Restos du Coeur, la Croix Rouge, etc.</p>	500	8 475,00 €	2 000,00 €

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20221205-2022-12-DB25-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-12-DB25  
**Date de décision :** lundi 5 décembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Versement de subventions dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 de l'Eurométropole de Metz - Dernière programmation 2022  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 07/12/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20221205-2022-12-DB25-DE  
**Document principal :** 99\_DE-25.pdf

#### Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:24	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:25	En cours de transmission	
07/12/22 17:27	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:31	Accusé de réception reçu	